



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

23 + 5 procurations

OBJET :

Point n° 2a1

Action de solidarité – Lutte contre la sclérose en plaques – Rugby Club de Thann

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
21 avril 2026 par
M. Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2026

Etaient présents : M. SCHNEBELEN, Mme MANN, M. FUCHS, Mme BINDER, M. CHOLAY, Mme MALLER, M. CORDONNIER, Mmes MARCEL, HOELT, M. HUMMEL, Mme PICCININI, MM. STEININGER, RAKOTONIRAINY, Mmes RAKOTONIRAINY-EHRET, WOLFARTH, MM. LUTTRINGER, ARDIZIO, Mme AYGUN, M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. STAEDELIN, Mme DIET, M. JULLY

Etaient excusés et ont donné procuration :

M. SEIGNEZ, excusé, a donné procuration à M. SCHNEBELEN
Mme LAÏLLY, excusée, a donné procuration à Mme MANN
Mme HURTH, excusée, a donné procuration à M. STEININGER
M. SCHILDKNECHT, excusé, a donné procuration à M. CHOLAY
Mme BAUMIER-GURAK, excusée, a donné procuration à M. STOECKEL

Etait excusé, sans procuration :

M. DERSIS

Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, expose aux membres du Conseil Municipal que le 19 avril 2026, trois rugbymans alsaciens, dont l'un est atteint de sclérose en plaques, s'élanceront de Merxheim pour un périple cycliste de 500 km à travers tous les clubs de rugby d'Alsace. Un défi sportif, humain et solidaire. Le Rugby Club de Thann (RCT), fidèle à sa tradition d'accueil et d'implication dans les justes causes, souhaite mettre en avant cette belle initiative et accueillir ces trois sportifs.

À l'occasion de leur étape au Rugby Club de Thann, un match de championnat aura lieu, support à une action de collecte destinée à recueillir les dons au bénéfice de la recherche contre la sclérose en plaques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 1611-4,

Considérant l'initiative portée par le Rugby Club de Thann, à savoir l'accueil de trois sportifs sensibilisant les publics à la nécessité de soutenir la recherche contre la sclérose en plaques,

Considérant la volonté de la Ville de Thann de faire acte de solidarité dans le soutien à la recherche contre la sclérose en plaques,

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, Charles SCHNEBELEN, à savoir la volonté pour la Ville de Thann de soutenir l'initiative du Rugby Club de Thann dans le cadre d'une collecte de dons destinés à la lutte contre la sclérose en plaques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Amicale des 5 Nations, située à Colmar, 7 rue Ampère,
- habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Charles SCHNEBELEN
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance